

Région académique

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DEEP/20-856-447 du 08/06/2020

**LISTE D'APTITUDE D'ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR DE CHAIRES
SUPERIEURES - PROMOTION 2020**

Références : Vu code de l'éducation, article R.914-64 - Notes de service DGRH B2-3 n° 2019-190 et DGRH n° 2019-191 du 30/12/2019 - Note de service DAF D1 n° 2020-060 du 14-05-2020

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements privés du second degré - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs Pédagogiques Régionaux - Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education Nationale du second degré

Dossier suivi par : Mme SAUVAGET - Tel : 04 42 95 29 12 - Mme BONDIL - Tel : 04 42 95 29 06 - Mme DI MEGLIO - Tel : 04 42 95 29 07 - Mail : ce.deep@ac-aix-marseille.fr

Les maîtres concernés doivent :

Etre en fonction **au 1^{er} septembre 2020** ou bénéficier de l'un des congés entrant dans la définition de la position d'activité (congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, congé de formation professionnelle, congé de solidarité familiale, congé de présence parentale, etc.). Ils peuvent également être dans certaines positions de disponibilité s'ils ont exercé une activité professionnelle selon les dispositions prévues aux articles 48-1 et 48-2 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié et de l'arrêté du 14 juin 2019. Cette disposition concerne uniquement les agents en disponibilité depuis le 7 septembre 2018.

Pour que leur demande soit recevable, les maîtres doivent remplir cumulativement les conditions suivantes :

- Bénéficier de l'échelle de rémunération de professeur agrégé hors classe ou avoir atteint au moins le **6^{ème} échelon** de l'échelle de rémunération de professeur agrégé de classe normale **au 1^{er} septembre 2020**.
- Avoir assuré, pendant **deux années** scolaires, au moins **cinq heures hebdomadaires** d'enseignement dans une **classe préparatoire** aux grandes écoles.
- Chaque candidat doit remplir **la fiche de candidature jointe en annexe 1**.

Les **chefs d'établissement** doivent renseigner la fiche d'avis (**annexe 3**).

Les candidatures (annexe 1) dûment remplies, datées et signées par le candidat, accompagnées de la copie du dernier rapport d'inspection seront transmises par le chef d'établissement à la Division des Etablissements de l'Enseignement Privés accompagnée de leur avis (annexe 3) pour :

Le 24 juin 2020, délai de rigueur

Tout dossier incomplet ou parvenu après cette date sera rejeté.

Le service communiquera la liste des candidats pour avis auprès des IA-IPR aux fins de connaître leur avis (Annexe 2).

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette note y compris auprès des personnels absents.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1

ACADEMIE D'AIX MARSEILLE

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

CANDIDATURE A LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES A L'ECHELLE DE REMUNERATION DE PROFESSEUR DE CHAIRES SUPERIEURES

DISCIPLINE :

NOM : Prénoms: Type, nom et ville de l'établissement d'exercice :	Nom de jeune fille Date de naissance
---	---

I - Note pédagogique *

(joindre obligatoirement le rapport d'inspection)

Note obtenue :

Date de l'inspection : .. / .. /

*.Lorsque les agents ont bénéficié d'une note arrêtée au 31 août 2016 (ou au 31 août 2017 pour les situations particulières) selon les orientations définies par la note DGRH B2-3 n° 2016-0072 du 16/12/2016, celle-ci est nécessairement prise en compte pour l'appréciation que vous aurez à formuler. Vous veillerez à tenir compte, le cas échéant, de l'ancienneté de la note dans le cadre de votre appréciation

II – Echelon au 1^{er} septembre 2020 :

(joindre obligatoirement les pièces justificatives)

Echelon :

Date d'entrée dans l'échelon :

III – Affectation en CPGE :

(joindre obligatoirement l'emploi du temps)

Classe :

Date d'affectation :

Nombre d'heures :

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et complets les diplômes figurant au présent dossier.

Fait à le

Signature

Avis du recteur

ANNEXE 2

ACADEMIE D'AIX MARSEILLE

Liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération de professeur de chaires supérieures au titre de l'année 2020

Nom d'usage : Nom de famille : Prénoms: Date de naissance : .././..... N° identifiant EN (Numen) :	Etablissement d'exercice :
Avis de l'inspecteur <input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> A consolider	
Fait à _____, le _____	Signature et cachet

Le dossier complet de l'agent promouvable, comprenant cette fiche d'avis renseignée et visée, doit être adressé par courrier postal ou par messagerie électronique à :

Rectorat d'Aix-Marseille – DEEP
Place Lucien Paye – 13621 Aix en Provence cedex 1

sandrine.sauvaget@ac-aix-marseille.fr
anne-marie.bondil@ac-aix-marseille.fr
valerie.di-meqlio@ac-aix-marseille.fr

Impérativement avant le 15 juillet 2020

ANNEXE 3

ACADEMIE D'AIX MARSEILLE

Liste d'aptitude d'accès à l'échelle de rémunération de professeur de chaires supérieures au titre de l'année 2020

Nom d'usage : Nom de famille : Prénoms: Date de naissance : .././..... N° identifiant EN (Numen) :	Etablissement d'exercice :
Avis du chef d'établissement auprès duquel exerce l'agent promouvable (avis non requis pour les enseignants exerçant des fonctions de direction) :	
<input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> A consolider	
Fait à _____, le _____	Signature et cachet

Le dossier complet de l'agent promouvable, comprenant cette fiche d'avis renseignée et visée, doit être adressé par courrier postal ou par messagerie électronique à :

Rectorat d'Aix-Marseille – DEEP
Place Lucien Paye – 13621 Aix en Provence cedex 1

sandrine.sauvaget@ac-aix-marseille.fr
anne-marie.bondil@ac-aix-marseille.fr
valerie.di-megli@ac-aix-marseille.fr

Impérativement avant le 24 juin 2020